



Le 20 octobre 2023 à Fontenay-le-Comte

La Mission Locale Sud Vendée et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale Sud Vendée, AKTO et 13 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 17 octobre, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE LA MISSION LOCALE SUD VENDEE À ACCEDER A L'EMPLOI

- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi permet d'identifier les attentes des bénéficiaires sur les postes de travail à pouvoir, et de faciliter un rapprochement entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi assurent un suivi continu durant les missions, et proposent aux jeunes bénéficiaires, une éventuelle médiation à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE SUD VENDEE

- 1 660 jeunes accompagnés en 2022
- 604 jeunes reçus pour la première fois
- 553 entrées en situation d'intérim en 2022

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN PAYS DE LA LOIRE

- 68 334 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 8,3% de l'emploi intérimaire national
- 914 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -6,8% en août 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source baromètre Prism'emploi*).
- 5 756 recrutements réalisés en 2022 pour le compte d'entreprises clientes

« Nous sommes ravis du déploiement de la démarche Mission Jeunes dans notre Mission Locale. La signature de ces conventions va renforcer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de notre territoire. Nous mettrons toutes nos compétences au service de ce partenariat avec les opérateurs de la branche du travail temporaire, pour qu'il soit durable et efficace, pour accompagner les jeunes sur le marché du travail. » **déclare Delphine BARRE, directrice de la Mission locale Sud Vendée.**

« Nous nous réjouissons de contribuer au renforcement de l'employabilité des jeunes, en mobilisant les acteurs régionaux auprès des agences. L'intérim est un véritable tremplin professionnel qui permet aux jeunes de découvrir une diversité de métiers. Cette convention va permettre aux jeunes de gagner en qualification et de développer des compétences, pour à terme, accéder plus facilement à un emploi durable. » **déclare Patrice VINET, Président de Prism'emploi Pays de la Loire.**

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : **Aboutir Emploi, Adecco, Adéquat, Best Intérim, Intérim'service, Manpower, Métiers Intérim, Proman, Randstad, Samsic, Synergie, Start People, Temporis.**

Contacts presse :

Prism'emploi :

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com - 06 18 89 56 73
Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Jennifer MICHAUX - jennifer.michaux@akto.fr - 06 65 82 93 80

Contact presse de la Mission locale :

Delphine BARRE - Directrice - direction@mlsv.fr - 07 87 33 94 28
Doriane IDIER - chargée de communication - d.idier@mlsv.fr - 07 88 19 98 90

Akto :

Jennifer MICHAUX - Chargée de projets - jennifer.michaux@akto.fr - 06 65 82 93 80

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos la Missions Locales du Sud Vendée

La Mission Locale du Sud Vendée a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 16/25 ans sortis du système scolaire et domiciliés sur le territoire des 4 intercommunalités : la CC du Pays de la Chataigneraie, la CC du Pays de Fontenay Vendée, la CC Sud Vendée Littoral, la CC Vendée Sèvre Autize. Elle constitue un espace d'initiative et d'innovation au service du développement économique et social de son territoire. Dans le cadre d'une approche globale des besoins et des réponses en faveur des jeunes, la Mission Locale du Sud Vendée souhaite développer et mettre en œuvre l'ensemble des outils qui concourent à l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes. C'est un lieu pour s'informer et pour être accompagné dans le cadre de son projet professionnel, sa vie quotidienne, sa recherche d'emploi.

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance.
www.fastt.org